



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cardiologie

Question écrite n° 29200

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les économies à réaliser dans le cadre du traitement de la première maladie en France, l'hypertension artérielle qui affecte 25 % des adultes. L'hypertension artérielle touche en France quinze millions de personnes avec un traitement pendant plusieurs années voire toute la vie. Dans la lutte contre cette maladie, les médecins traitants prescrivent souvent le « Sactal 400 » à raison d'un comprimé par jour. Les pharmaciens délivrent ensuite le générique (« Acébutolol 400 ») sous forme de boîte de trente comprimés tous les mois. Le coût total est de 9,42 euros par mois, soit 113,04 euros pour un an. Or, ce même générique existe aussi en conditionnement de quatre-vingts comprimés pour un traitement de trois mois au prix de 14,19 euros, soit 56,76 euros par an. Malgré cette différence de prix flagrante, les pharmaciens n'ont pas l'autorisation de délivrance des traitements pour trois mois. En outre, un rapide calcul nous amène à démontrer qu'en délivrant ce traitement sur un trimestre, le gain annuel pour la sécurité sociale serait de 56,28 euros. En multipliant ce chiffre par les quinze millions de personnes touchées par cette maladie, nous arrivons à un gain annuel pour l'État de 844,200 millions d'euros. Aussi, et en sachant que cette situation ne touche pas uniquement l'hypertension artérielle, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre afin d'obtenir l'autorisation de délivrance des traitements pour trois mois et de lutter ainsi efficacement contre la hausse du déficit du régime général de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29200

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5968

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)